



Manager des entreprises du paysage et d'horticulture

Niveau 6 - RNCP 30086

Formation scolaire

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Chef(-fe) d'entreprise, chef(-fe) d'équipe, conducteur(-trice) de travaux, chef(-fe) de culture, chef(-fe) de projet en paysage ou en horticulture

> Forme en 1 an à des emplois de cadres

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance** ou en **formation initiale**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ **2 établissements de formation supports** : UFR Sciences et Le Fresne
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés** : producteur, entrepreneur, Bureau Horticole Régional
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ La participation à **des salons professionnels**
- ✔ Etude dans **entreprises horticoles et du paysage**

eap49.educagri.fr ↓

La réussite se cultive ici.





Validation du diplôme

Les acquis sont évalués par contrôle terminal pour chaque unité d'enseignement. La fin d'étude donne lieu à une soutenance orale.

Contenu de la formation

L'enseignement balaye les nécessités d'un management optimal : commerce, communication, organisation, gestion financière et décisionnelle de l'entreprise.

> Des enseignements professionnels

- Connaissance de la filière horticole ou aménagement paysager
- Compléments de biologie végétale
- Commerce
- Connaissance de l'entreprise et droit des sociétés
- Gestion et décision
- Gestion financière
- Communication anglais technique et commercial
- Options : gestion de la production assistée par ordinateur ou Introduction à la labellisation pour entreprises d'horticulture et de paysage
- Approche globale
- Projet tuteuré en entreprise pour les étudiants formation initiale

> Modalités de formation

1736 HEURES
de parcours complet
de formation sur 1 an

17 SEMAINES
par an en centre. Le reste
du parcours étant en entreprise

Conditions d'admission et inscription

Admission

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 : BTS PH, BTS AP, BTS TC, BTS Productions végétales, DUT Génie Biologique, L2 Sciences et technologies mention Sciences de la vie.
- Titulaire d'un Bac+2 : nous contacter

Inscription

- E-candidature auprès de l'université d'Angers : ecandidature
- Validation de l'inscription par un jury

Spécificités de l'apprentissage

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour la voie scolaire, des bourses peuvent être accordées aux étudiants.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

→ lefresne-angers-segre.fr